



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} juin 2007
Français
Original : anglais

Session de fond de 2007

Genève, 2-27 juillet 2007

Débat de haut niveau

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de l'action menée pour éliminer
la pauvreté et la faim, notamment grâce
au partenariat mondial pour le développement**

Renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

À l'échelle de la planète, la pauvreté absolue continue de reculer et en 2015, dans l'ensemble des principales régions du monde, à l'exception de l'Afrique subsaharienne, la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté devrait être ramenée à moins de la moitié de ce qu'elle était en 1990. On peut constater des progrès dans d'autres dimensions également de la pauvreté, telle que l'accès à l'éducation et à la santé. Il n'en reste pas moins que cette amélioration n'est pas suffisamment rapide pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire. Par ailleurs, l'environnement continue de se dégrader, et il paraît de plus en plus clair que le changement climatique atteint un point de non-retour, avec des conséquences potentiellement dévastatrices pour la population pauvre du monde.

Ces progrès ont été rendus possibles par un renforcement du partenariat mondial en faveur des pays en développement. L'aide publique au développement et les allègements de dette ont augmenté, mais les flux financiers nets ont été négatifs. L'aide publique au développement reste toujours en deçà de l'engagement pris par les pays développés, et les retombées de négociations commerciales qui seraient axées sur le développement se font toujours attendre.

* E/2007/100 et Corr.1.



Les politiques et les actions des Nations Unies en matière de développement ont contribué à la réalisation des résultats souhaités, mais à un degré encore insuffisant. Il faut mettre l'accent sur le renforcement et l'accélération des mesures en faveur du développement. Les pays en développement doivent y contribuer en élaborant et en mettant en œuvre, comme demandé dans le Document final du Sommet mondial de 2005, des stratégies nationales de développement qui contribueront à accélérer les progrès. Les partenaires du développement doivent pour leur part veiller à tenir leur engagement d'accroître l'aide publique au développement de manière prévisible et devraient en outre accélérer les progrès réalisés dans le cadre du cycle de négociations commerciales de Doha en faveur d'un résultat contribuant au développement.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–52	4
A. Progrès réalisés et principaux obstacles à surmonter pour éliminer la pauvreté et la faim et atteindre les objectifs de développement connexes convenus au niveau international : renforcement de la croissance économique et élimination de la pauvreté et de la faim dans les pays en développement	5–15	4
B. Lutte contre l'inégalité	16–21	9
C. Offrir à tous un emploi et un travail décent	22–26	10
D. Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes	27–28	11
E. Promotion de l'éducation et de l'alphabétisation	29–30	12
F. Amélioration de la situation sanitaire	31–39	13
G. Dimensions multiples du développement	40–42	14
H. Viabilité écologique	43–46	15
I. Promotion de la démocratie et d'une bonne gouvernance	47–49	16
J. Suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	50–52	17
II. Renforcement du partenariat mondial au service du développement	53–77	18
A. Aide publique au développement	54–59	18
B. Dette extérieure	60	21
C. Transfert net de ressources	61	22
D. Sources de financement novatrices	62	22
E. Courants financiers privés	63–69	23
F. Commerce international	70–72	25
G. Science et technologie	73–76	25
H. Influence et participation des pays en développement dans la gouvernance mondiale	77	27
III. Conclusion	78–81	27

I. Introduction

1. La pauvreté et la faim, qui sont des thèmes que l'on retrouve dans l'ensemble des réunions au sommet et des conférences mondiales, ont des dimensions sociales, culturelles, politiques, environnementales et autres. Par conséquent, pour les éliminer, il faudra progresser dans un grand nombre de domaines interdépendants tels que l'intégration sociale, l'emploi et l'offre d'un travail décent, la préservation de l'environnement et la démographie. Cette diversité d'efforts est reprise sous forme de synthèse dans l'agenda pour le développement des Nations Unies et les objectifs de développement convenus au niveau international, en particulier les objectifs du Millénaire, adoptés à l'issue de conférences et de réunions au sommet.

2. Le premier examen ministériel annuel, prévu par les résolutions 60/1 et 61/16 de l'Assemblée générale, offrira l'occasion à toutes les parties prenantes d'évaluer les progrès réalisés d'une manière générale et, plus concrètement, d'examiner les résultats de l'application de l'agenda pour le développement afin de déterminer si les accords conclus et les engagements pris sont respectés et si les résultats obtenus sont conformes aux aspirations énoncées dans les documents adoptés à l'issue des conférences et réunions au sommet des Nations Unies.

3. À cet effet, le présent rapport dresse un tableau général des progrès réalisés. Si dans de nombreux cas, il est difficile de donner une mesure générale de l'application des politiques et mesures convenues, il existe un certain nombre d'objectifs et de buts, en particulier les objectifs du Millénaire, qui peuvent servir de repères. En particulier, on commence désormais à disposer de données qui permettent d'examiner dans quelle mesure les performances et les perspectives en matière de développement ont évolué depuis que l'Assemblée, par sa résolution 55/2, a adopté la Déclaration du Millénaire. Si ce premier examen ministériel sera général, les examens ultérieurs devront mettre l'accent sur des aspects précis de l'agenda pour le développement.

4. Le présent rapport devrait être examiné conjointement avec le rapport du Secrétaire général sur le renforcement des efforts à tous les niveaux pour encourager une croissance économique durable favorable aux pauvres, y compris au moyen de politiques macroéconomiques équitables (E/2007/68) et le Rapport 2007 sur les objectifs du Millénaire pour le développement¹ et ses annexes statistiques.

A. Progrès réalisés et principaux obstacles à surmonter pour éliminer la pauvreté et la faim et atteindre les objectifs de développement connexes convenus au niveau international : renforcement de la croissance économique et élimination de la pauvreté et de la faim dans les pays en développement

5. Dans la plupart des pays en développement la croissance économique, qui est une condition nécessaire bien que non suffisante de réduction de la pauvreté, s'est accélérée depuis 2001, s'établissant en moyenne à plus de 6 % par an au cours de la période 2004-2006 (voir tableau 1). Au cours de cette période, plus de 98 % de la

¹ Publication des Nations Unies, à paraître.

population du monde en développement vivait dans des pays dont le revenu par habitant a augmenté, et les deux tiers dans des pays où cette augmentation a été supérieure à 3 %. De plus, la croissance a été particulièrement marquée dans nombre de pays où vivent les populations les plus pauvres. La Chine et l'Inde ont enregistré des taux de croissance élevés, et les pays les moins avancés, considérés globalement, ont vu leur économie se développer plus rapidement que la moyenne des autres pays en développement. Toutefois, pour que cette accélération de la croissance économique se traduise véritablement par une réduction de la pauvreté, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques économiques adaptées ainsi que des mesures destinées à lutter contre les aspects non économiques de la pauvreté, à tous les niveaux (pour un examen des politiques économiques favorables aux pauvres, voir le rapport publié sous la cote E/2007/68).

Tableau 1
Indicateurs des progrès dans les pays en développement, 2000-2006

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Croissance économique							
Accroissement annuel de la production (pourcentage)	5,6	2,7	3,9	5,2	6,9	6,5	6,9
Pauvreté (millions)							
Population vivant avec moins de 1 dollar par jour (millions)	1 120 ^a		1 067	..	986	..	..
Proportion de la population (pourcentage)	22,3 ^a	..	20,4	..	18,4	..	..
Travailleurs pauvres (1 dollar par jour) (millions)	570	568	560	545	528	515	503
Emploi (millions)							
Emploi des femmes	787	800	816	834	847	862	878
Emploi des hommes	1 255	1 276	1 299	1 325	1 347	1 371	1 394
Éducation (pourcentage)							
Taux de scolarisation brut dans le primaire (filles)	78,9	79,5	79,2	81,3	83,7	..	..
Taux de scolarisation brut dans le primaire (garçons)	85,5	85,6	85,4	85,6	87,9	..	..

Sources : *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2007* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.II.C.2); Banque mondiale, *Rapport de suivi mondial 2007* (Washington, 2007); base de données sur les objectifs du Millénaire pour le développement (voir <http://mdgs.un.org>).

^a 1999.

6. Entre 1990 et 2004, le nombre d'habitants des pays en développement qui vivaient avec moins de 1 dollar par jour est revenu de 1,25 milliard à moins de 1 milliard, et la proportion des habitants extrêmement pauvres de ces pays est tombée de 31,6 % à 18,4 %. La Chine et d'autres régions d'Asie orientale ont apporté la preuve qu'il est possible de réduire sensiblement et relativement rapidement le nombre de personnes extrêmement pauvres (voir tableau 2). Dans

d'autres régions, le nombre d'extrêmement pauvres soit a augmenté soit est resté à peu près constant, mais le taux de pauvreté a commencé à diminuer. On s'attend désormais à ce que toutes les principales régions du globe, à l'exception de l'Afrique subsaharienne, atteignent l'objectif consistant à réduire de 50 % la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté d'ici à 2015.

Tableau 2

Extrême pauvreté dans les pays en développement, par région, 1999-2004

	Nombre (millions)			Proportion de la population (pourcentage)		
	1999	2002	2004	1999	2002	2004
Asie de l'Est	277	227	169	15,5	12,3	9,1
Europe de l'Est et Asie centrale	18	6	4	3,8	1,3	0,9
Amérique latine et Caraïbes	49	48	47	9,7	9,1	8,6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	6	5	4	2,1	1,7	1,5
Asie du Sud	475	485	462	35,8	34,7	32,0
Afrique subsaharienne	296	296	298	45,8	42,6	41,1
Total	1 120	1 067	986	22,3	20,4	18,4

Source : Banque mondiale, *Rapport de suivi mondial 2007* (Washington, 2007).

7. La croissance de la population s'est ralentie dans la plupart des régions, mais en Afrique subsaharienne la persistance d'un taux élevé rend la réduction de la pauvreté plus difficile. À l'avenir, l'évolution de la structure démographique aura sur la pauvreté et la faim un impact plus important que la croissance de la population. En Afrique subsaharienne cependant, la croissance de la population restera soutenue, tous groupes d'âge confondus, et les défis à relever y seront plus nombreux que dans les autres régions.

1. Faire face à la pauvreté rurale

8. Dans la plupart des pays en développement, la majorité des pauvres vivent dans des zones rurales et tirent leur subsistance, directement ou indirectement, de l'agriculture. Par conséquent, pour réduire les niveaux globaux de pauvreté et de faim, il est indispensable d'agir dans les zones rurales. La part de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB) diminue dans de nombreux pays en développement, et la proportion de la population qui tire principalement ses revenus de l'agriculture est également en diminution, bien que moins rapidement. Le développement du secteur agricole est essentiel si l'on veut réduire la pauvreté.

9. Dans les pays en développement, la réduction de la pauvreté a été étroitement liée aux dépenses publiques en faveur de l'agriculture et du développement rural. En Asie, la rapidité des progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté et la faim s'explique par des niveaux élevés et en hausse de dépenses publiques dans l'agriculture; dans la région centrale de l'Afrique subsaharienne, en revanche, les dépenses publiques consacrées à l'agriculture, déjà faibles, ont diminué au cours des années 90, en dépit de la forte dépendance de l'économie à l'égard de ce secteur.

Même aujourd'hui, de nombreuses stratégies de réduction de la pauvreté et plans nationaux de développement, au lieu de traiter le problème de la pauvreté rurale comme il convient, prévoient une poursuite de la réduction des investissements dans l'agriculture et le développement rural. L'accroissement de la productivité agricole et du revenu rural dépend étroitement d'un accès assuré à l'irrigation, à des semences, à des engrais, à des services agricoles et à l'électricité, ainsi que de l'existence de routes en milieu rural. Toutefois, les dépenses dans les infrastructures physiques entrent en concurrence avec les dépenses dans l'éducation, la santé et l'assainissement. De plus, il faut créer des possibilités d'emplois en zone rurale à l'intention de ceux qui quittent l'agriculture ou qui n'y ont pas un emploi permanent.

10. La plupart des pays dont une population importante vit dans la pauvreté doivent accroître les ressources publiques et la part de l'aide publique au développement consacrée à l'agriculture et au développement rural. Les mesures devraient être conçues de telle façon que les ressources, les actifs (y compris l'accès à la terre et des droits de propriété foncière garantis), les services, les connaissances et l'information parviennent aux plus pauvres, y compris les femmes. Les mesures destinées à accroître la productivité des petits exploitants sont essentielles, mais doivent être complétées par d'autres destinées à encourager le développement du secteur agricole, en particulier des petites et moyennes entreprises. La communauté internationale devrait y contribuer en fournissant aux agriculteurs des moyens de production plus modernes, en assurant une formation aux meilleures pratiques, en introduisant des cultures de substitution et en fournissant les meilleures technologies disponibles pour un coût minime. Ces activités devraient être mises en œuvre avec la pleine participation des pauvres eux-mêmes.

2. Lutter contre la pauvreté urbaine

11. La majorité de ceux qui quittent les campagnes pour les villes viennent gonfler les rangs des pauvres urbains et contribuer à la prolifération et au développement des bidonvilles. Le nombre de personnes vivant dans des bidonvilles et des constructions sauvages devrait atteindre 1,4 milliard en 2020. Dans de nombreux pays en développement, les conditions sanitaires et la malnutrition en zone urbaine sont souvent comparables, voire pires, qu'en zone rurale alors que la toxicomanie, l'alcoolisme, la criminalité et la dégradation de l'environnement sont souvent les conséquences d'un exode rural massif.

12. Dans certains pays, la volonté des autorités, des politiques à long terme et des investissements publics substantiels ont permis d'améliorer l'état des bidonvilles et de prévenir leur formation ainsi que de réaliser des progrès visibles en vue de l'objectif consistant à ramener le nombre total d'habitants des bidonvilles à moins de 100 millions en 2010. Dans d'autres pays, les autorités ne sont souvent pas conscientes de l'ampleur de la pauvreté urbaine et des bidonvilles. Il arrive fréquemment que les questions d'urbanisme ne soient pas traitées par l'administration centrale mais par les autorités municipales, provinciales et régionales qui n'ont pas d'approche globale à l'égard de la réduction de la pauvreté, de la santé et de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement et de l'éducation et de la formation. Il est donc nécessaire d'incorporer des stratégies intégrées de réduction de la pauvreté, prévoyant notamment l'amélioration de l'état des bidonvilles, et la prévention de la création de nouveaux bidonvilles, dans les stratégies nationales de

développement, les stratégies d'assistance mondiales et de pays et les cadres de développement.

13. L'une des caractéristiques de l'évolution de la pyramide des âges est le fait que la population âgée de plus de 65 ans devrait augmenter de plus d'un quart dans toutes les régions entre 2007 et 2015 (voir tableau 3). Une grande partie de ces individus n'auront probablement pas préparé leur vieillesse, or la plupart des pays en développement n'ont pas de système public de retraite pouvant leur assurer des ressources suffisantes et la plupart des autres programmes de soutien (par exemple dans le domaine de la santé) ont tendance à mettre l'accent sur l'amélioration du bien-être des pauvres en âge de travailler et la création de nouvelles possibilités à leur intention. Il est donc probable qu'un nombre de plus en plus important de personnes pauvres âgées devront se reposer sur les structures familiales de soutien, ce qui pourrait contribuer à une perpétuation de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Dans leurs politiques et programmes de lutte contre la pauvreté, les autorités devraient accorder une plus grande attention à l'augmentation du nombre de personnes âgées. Elles devraient étudier aussi bien dans quelle mesure ce groupe d'âge pourrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement sur ses besoins en matière de protection sociale. L'année 2007 marque le cinquième anniversaire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue à Madrid, du 8 au 12 avril 2002. Il convient d'accorder une attention particulière aux questions liées au vieillissement de la population à travers le monde.

Tableau 3

Population des pays en développement, par groupe d'âge et par région, 2007 et 2015

(En millions)

	0-14 ans		15-64 ans		Plus de 65 ans	
	2007	2015	2007	2015	2007	2015
Afrique du Nord	48	51	102	117	8	10
Afrique subsaharienne	348	403	434	537	25	31
Amérique latine et Caraïbes	166	165	369	414	37	49
Asie de l'Est	290	270	1 008	1 059	113	144
Asie du Sud	535	543	1 025	1 200	78	99
Asie du Sud-Est	163	162	377	426	32	40
Asie occidentale	68	72	128	153	9	11
Océanie	4	4	6	7	0,3	0,4

Source : Organisation des Nations Unies, *World Population Prospects: The 2006 Revision* (cette publication peut être consultée à l'adresse suivante : <http://esa.un.org/unpp>).

3. Réduire la faim et la malnutrition

14. Les progrès réalisés en matière de réduction de la faim et d'amélioration de la nutrition sont arrivés au point mort vers 1990, et il reste encore plus de 850 millions de personnes – dont près des deux tiers en Asie – qui souffrent de faim chronique. Les trois quarts de ceux qui souffrent de la faim vivent en zone rurale, 60 % sont des femmes et près d'un cinquième sont âgés de moins de 5 ans, ce qui montre bien la

nécessité d'accorder, dans le cadre des efforts de développement, une attention particulière à ces groupes. Le fait que le monde ne soit pas en mesure de nourrir une si grande partie de sa population est inacceptable à tout point de vue, alors que les moyens de résoudre ce problème sont à portée de main.

15. La faim peut être le résultat, en particulier dans des situations de crise, de l'impossibilité d'avoir accès à de la nourriture. Dans de nombreux cas cependant, elle est liée à la pauvreté et à l'incapacité des pauvres d'acheter de la nourriture. De plus, les aliments subventionnés ne parviennent pas toujours à ceux qui en ont le plus besoin en raison de l'inefficacité des systèmes publics de distribution. Toutefois, la baisse de la pauvreté ne s'accompagne pas automatiquement d'une réduction de la faim et de l'amélioration de la nutrition. Il s'agit d'un problème complexe, qui doit être traité par des programmes spécifiques. La réduction de la malnutrition suppose non seulement une meilleure distribution de la nourriture, mais également des mesures telles que l'éducation des pauvres concernant la nutrition et l'accès à des technologies appropriées. Les gouvernements devraient accorder la priorité à l'élimination de la faim et de la malnutrition et y consacrer des ressources suffisantes. Les investissements à long terme dans l'agriculture et le développement rural, tels que ceux indiqués précédemment, de même que des mesures destinées à accroître immédiatement l'accès des populations mal nourries à l'alimentation (transferts, programmes travail contre nourriture, programmes d'alimentation en milieu scolaire et autres mesures de sécurité alimentaire) sont nécessaires.

B. Lutte contre l'inégalité

16. Les inégalités économiques se sont accentuées partout dans le monde ces dernières décennies. L'écart entre les plus riches et les plus pauvres, qu'il s'agisse de revenus ou d'actifs, est considérable et va en s'accroissant. Les inégalités sont également généralisées dans des domaines tels que la santé, l'éducation et la protection sociale. En dépit du développement de la démocratie, les inégalités politiques persistent et certains groupes de la société n'ont pas leur mot à dire au sujet de processus qui ont une incidence directe sur leur bien-être. Les inégalités entre hommes et femmes persistent dans tous les domaines susmentionnés. D'une manière générale, les inégalités sont accentuées par d'autres formes de discrimination.

17. Les liens entre inégalités économiques et réduction de la pauvreté sont variables. L'expérience de la plupart des pays, en particulier des pays d'Asie à forte croissance, donne à penser qu'un faible niveau d'inégalité contribue à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Un taux de croissance donné aura un impact d'autant plus important sur la réduction de la pauvreté absolue que les inégalités initiales de revenu sont faibles.

18. Il existe également un lien d'ordre politique entre croissance et inégalité. Un transfert des riches, politiquement plus puissants, aux pauvres sera probablement plus facilement acceptable si les riches continuent d'accroître leur richesse en valeur absolue, si ce n'est en valeur relative. Une croissance économique plus rapide donne donc aux dirigeants politiques davantage de possibilités de transferts des riches aux pauvres.

19. Plusieurs des mesures nécessaires pour réduire les inégalités sont les mêmes que celles nécessaires pour réduire la pauvreté, et elles sont examinées ci-dessous.

La lutte contre les aspects non économiques de la pauvreté aura probablement des retombées bénéfiques dans d'autres domaines également. La situation des pays d'Asie donne à penser que le succès obtenu par ces pays en matière de développement tient non seulement à un faible niveau d'inégalité économique, mais également à un niveau élevé d'égalité sociale.

20. L'une des premières mesures de réduction des inégalités de revenus consiste à réduire les inégalités en matière de possibilités et d'accès aux ressources. L'accès de tous à l'éducation, à la santé et à la protection sociale réduira les inégalités sociales. L'éducation et la santé pour tous est probablement la mesure la plus importante en faveur des pauvres. L'éducation non seulement contribue à l'égalité de revenus à terme, mais peut également avoir un effet bénéfique sur l'intégration sociale. L'intégration sociale peut également être favorisée par la promotion de la démocratie, la décentralisation du pouvoir de décision et des mesures d'encouragement à la participation qui, toutes, permettent aux pauvres de se faire davantage entendre.

21. L'inégalité de revenus peut être réduite en faisant en sorte que tous ceux qui cherchent un emploi rémunéré puissent effectivement en trouver un (voir ci-dessous). Pour ceux qui ne peuvent trouver d'emploi, la réduction des inégalités de revenus et de la pauvreté dépend alors de transferts publics financés par des ressources prélevées sur les couches les plus riches. Ces transferts peuvent consister en allocations (par exemple, indemnités-chômage, allocations familiales, pensions de retraite, etc.), en subventions ou en distribution en nature (par exemple de produits alimentaires, comme indiqué ci-dessus). Un grand nombre de pays en développement ont apporté la preuve que, même dans une situation budgétaire difficile, il est possible de mettre en œuvre des systèmes de paiements de transfert.

C. Offrir à tous un emploi et un travail décent

22. La récente croissance économique mondiale n'a pas donné lieu à une croissance parallèle de l'emploi. En 2006, le nombre total de chômeurs dans le monde a atteint le chiffre record de 195,2 millions, même si le taux de chômage était resté stable par rapport à 2005 (6,3 %). Pour la première fois, la part du secteur des services (40 %) a dépassé celle de l'agriculture (38,7 %). Si on se tourne vers l'avenir, on constate que la population âgée de 15 à 64 ans devrait augmenter de 175 millions de personnes en Asie du Sud d'ici à 2015, de 100 millions en Asie du Sud-Est, en Asie orientale et en Afrique subsaharienne, et de 50 millions en Amérique latine, ce qui se traduira par une arrivée massive de demandeurs d'emploi dans les pays en développement.

23. Ces dernières années, les créations d'emploi ont eu tendance à favoriser les travailleurs qualifiés au détriment des travailleurs sans qualifications, ce qui signifie que les pauvres, compte tenu de leur formation limitée, sont ceux qui se sont vu offrir le moins de possibilités. Il n'en reste pas moins que certains progrès ont été réalisés étant donné le nombre de personnes qui gagnent moins de 1 dollar par jour a diminué de plus de 10 % entre 2000 et 2006 (voir tableau 1). La plupart d'entre elles sont passées dans le groupe de ceux qui gagnent moins de 2 dollars par jour, dont le nombre est passé de 768 millions en 2000 à 846 millions en 2006.

24. L'augmentation importante et rapide de la population en âge de travailler dans les pays en développement ainsi que le nombre élevé de chômeurs et de travailleurs

pauvres montrent clairement que le plein-emploi productif et un travail décent doivent être l'un des principaux objectifs des stratégies nationales de développement, et ce dans toutes les régions. La communauté internationale devrait y contribuer en créant un environnement économique mondial, notamment à l'occasion de négociations commerciales, qui encourage la création d'emploi dans les pays en développement.

25. D'après les estimations, les jeunes représentent 44 % du nombre total de chômeurs dans le monde. Nombre d'entre eux, notamment ceux qui vivent dans la pauvreté dans les pays en développement, ont du mal à trouver un emploi en raison de leur faible niveau d'éducation et de qualifications, d'un manque d'adéquation entre leurs qualifications et les besoins du marché du travail, ou de l'absence d'information au sujet des possibilités d'emploi. Des plans d'action nationaux, tels que ceux mis en œuvre par les pays du Réseau pour l'emploi des jeunes, peuvent contribuer à offrir de nouvelles possibilités aux jeunes, hommes et femmes. Les gouvernements devraient leur offrir un enseignement formel et non formel afin qu'ils puissent acquérir les qualifications qui leur permettent soit de trouver plus facilement un emploi soit de créer une entreprise et de faire preuve d'esprit novateur. Des emplois devraient être créés et proposés à ceux qui n'ont pas suivi un enseignement formel.

26. La déclaration ministérielle adoptée par le Conseil économique et social en 2006 redéfinit l'emploi productif et le travail décent pour tous comme un élément clef des stratégies de réduction de la pauvreté et des stratégies destinées à réaliser les objectifs de l'agenda international pour le développement. Suite à son adoption, les organismes et organisations du système des Nations Unies ont engagé de nouvelles activités ou donné une importance accrue aux objectifs en matière d'emploi, qu'ils ont intégrés à leurs programmes, notamment en adoptant l'ensemble de mesures du BIT. Ce processus d'intégration devrait contribuer à faire en sorte que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté accordent l'importance qu'il convient à l'emploi productif et à un travail décent pour tous.

D. Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes

27. S'il est difficile d'évaluer précisément les progrès réalisés d'une manière générale en faveur de l'égalité entre hommes et femmes et de l'autonomisation des femmes, on peut néanmoins dire qu'il y a des avancées dans de nombreux domaines. Bien que la violence à l'égard des femmes et des filles persiste², les femmes ont une influence politique de plus en plus grande, y compris au plus haut niveau national; elles ont davantage de possibilités d'emploi rémunéré, même si les taux de participation varient très fortement; et plusieurs pays ont adopté des dispositions législatives et des réformes institutionnelles qui leur donnent un accès et un contrôle accrus sur la terre et d'autres ressources productives, et notamment leur reconnaissent le droit d'hériter et le droit de propriété. On constate également des progrès dans le domaine de l'éducation, préalable indispensable à une plus grande égalité et autonomie de la prochaine génération. Il n'en reste pas moins que l'objectif consistant à parvenir en 2005 à l'égalité entre garçons et filles en ce qui concerne le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire n'a pas été atteint

² Voir A/61/122/Add.1 et Corr.1.

(voir tableau 1) : si les garçons et les filles en âge d'être scolarisés dans l'enseignement primaire ont pratiquement le même accès à l'éducation dans la plupart des pays d'Amérique latine ainsi que d'Asie orientale et du Sud-Est, et si dans d'autres régions, l'écart s'est considérablement rétréci depuis 2000, les disparités persistent, notamment en Océanie, en Asie occidentale, en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne.

28. En dépit des progrès réalisés, l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes, bien qu'indispensables, ne sont toujours pas une réalité. L'égalité entre hommes et femmes est également un élément essentiel des efforts engagés aussi bien au niveau mondial qu'au niveau national pour réduire la pauvreté, non seulement des femmes elles-mêmes, mais également de leur famille, en particulier de leurs enfants. Toutes les stratégies nationales de développement devraient avoir notamment comme objectif l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes et identifier des mesures destinées à renforcer les tendances actuelles en matière d'égalité. En particulier, il est essentiel d'assurer aux femmes et aux filles le même accès à l'éducation et à la formation, à tous les niveaux, qu'aux hommes et aux garçons, pour rendre les femmes autonomes et réduire la pauvreté et la faim.

E. Promotion de l'éducation et de l'alphabétisation

29. Depuis 2000, les progrès en vue des objectifs concernant l'enseignement primaire se sont accélérés : les taux de scolarisation et d'achèvement des études ont augmenté plus rapidement que jamais et, en particulier, l'augmentation du taux net de scolarisation a été plus importante au cours de la seule période 2000-2004 que sur l'ensemble des années 90 dans les pays en développement. Si dans certaines régions ou certains pays le taux de scolarisation atteint 100 % ou presque, c'est dans les pays où le taux brut était le plus faible que les progrès ont été les plus marqués : il est passé de 52 % en 1991 à 60 % en 2000 et 69 % en 2004 dans les pays les moins avancés, et en Afrique subsaharienne, il a augmenté de plus de 15 points dans plus de 10 pays depuis 2000.

30. En dépit de ces résultats, il reste en Afrique subsaharienne des pays où moins d'un enfant sur deux est scolarisé dans l'enseignement primaire et de nombreux autres pays sont encore loin d'avoir atteint l'objectif de l'éducation pour tous. L'Afrique subsaharienne doit faire face à un double problème, à savoir augmenter le taux de scolarisation alors que le nombre d'enfants d'âge scolaire est lui-même en augmentation (voir tableau 3). Ne disposant que de ressources limitées, elle ne sera pas en mesure d'y parvenir sans un appui extérieur important. Cette situation souligne la nécessité de faire en sorte que les engagements actuels concernant l'augmentation des ressources extérieures en faveur de l'Afrique subsaharienne soient tenus, et maintenus à long terme. Les gouvernements et les partenaires du développement devraient faire davantage d'efforts pour atteindre l'objectif de l'enseignement primaire pour tous. Les pays qui y sont parvenus peuvent maintenant faire porter leur action sur l'enseignement secondaire et tertiaire et l'amélioration de la qualité de l'enseignement à tous les niveaux. Il faudrait accorder une plus grande attention, dès les premières années d'enseignement, à l'étude des sciences et des technologies.

F. Amélioration de la situation sanitaire

31. Le nombre de personnes infectées chaque année par le virus du sida se maintient aux environs de 4 millions, ce qui veut dire que le nombre total de porteurs du virus continue d'augmenter. En 2006, les personnes nouvellement infectées étaient pour 40 % des jeunes; 48 % des porteurs du VIH sont des femmes.

32. Le nombre de patients qui ont accès dans les pays en développement à des traitements antirétroviraux s'est multiplié ces dernières années, mais le nombre de malades a augmenté plus rapidement que le développement des services de soins, et le nombre de décès dus au sida a continué d'augmenter. Heureusement, les programmes en cours donnent des résultats. Dans un pays d'Afrique subsaharienne, la proportion de jeunes ayant des relations sexuelles avant l'âge de 15 ans a chuté, la prévalence du VIH chez les jeunes a reculé et l'utilisation des préservatifs a augmenté en 2006. De plus, certains progrès ont été réalisés s'agissant de la mise au point de nouvelles méthodes de prévention. Surtout, de nouvelles ressources financières sont disponibles pour lutter contre la pandémie. Les pays en développement et leurs divers partenaires dans ce domaine ne devraient épargner aucun effort pour atteindre l'objectif de l'accès universel aux programmes de prévention de l'infection par le VIH, de traitement, de soin et de soutien d'ici à 2010, comme demandé par l'Assemblée générale dans le document adopté à l'issue du Sommet mondial de 2005.

33. L'incidence de la tuberculose s'est stabilisée ou a commencé à diminuer dans toutes les régions, et l'épidémie mondiale est peut-être sur le point de reculer, ce qui signifie que l'objectif de la Déclaration du Millénaire pour cette maladie peut-être atteint. Toutefois, si le taux d'incidence a diminué, la population a augmenté, ce qui signifie que le nombre de nouveaux cas a légèrement progressé en 2005 pour s'établir à 9 millions selon les estimations, dont 7,4 millions en Asie et en Afrique subsaharienne. Au total, 1,6 million de personnes sont mortes de tuberculose en 2005, dont 195 000 infectées par le VIH. Les pays en développement et leurs partenaires devraient s'appuyer sur le succès remporté concernant l'expansion de la maladie pour en réduire l'incidence de moitié d'ici à 2015, comme demandé par le partenariat mondial Halte à la tuberculose.

34. Une attention accrue et un financement plus important ont contribué à un développement sensible des principales actions de lutte contre le paludisme ces dernières années. Certains pays ont développé les programmes de moustiquaires traitées aux insecticides, mais seul un petit nombre de pays d'Afrique se sont approchés de l'objectif d'une couverture à 60 % en 2005 fixé à l'occasion du Sommet africain de 2000 consacré à la lutte antipaludique. Un nouvel objectif de 80 % a été fixé pour 2010. Les enquêtes auprès des ménages donnent à penser que le taux de couverture pour les enfants âgés de moins de 5 ans en zone rurale, où le paludisme pose souvent le fardeau le plus élevé, est d'environ 40 % de ce qu'il est dans les zones urbaines. De ce fait, le paludisme continue de tuer un grand nombre d'enfants.

35. Le financement international pour la lutte antipaludique a été multiplié par plus de 10 au cours des 10 dernières années, mais n'atteint toujours pas les 3 milliards de dollars qui seront nécessaires, selon les estimations, dans les pays les plus touchés. Le manque de moyens pour appliquer des solutions ayant fait leurs preuves face à un problème sous-jacent de développement est caractéristique des

défis posés par la réalisation d'un certain nombre d'objectifs convenus au niveau international, et plus particulièrement des objectifs du Millénaire concernant l'éducation et la santé. Tous ceux concernés doivent faire davantage d'efforts pour parvenir à réduire le grand nombre de décès dus au paludisme et l'impact général négatif de la maladie sur le développement. Les zones rurales devraient recevoir une attention particulière.

36. La mortalité infantile a reculé dans de nombreux pays en développement, en partie en raison de divers programmes de vaccination. Par exemple, la mortalité due à la rougeole chez les enfants de moins de 5 ans a diminué selon les estimations de 60 % depuis 1999, du fait d'une couverture vaccinale plus importante. Toutefois, la mortalité infantile a augmenté dans certains pays, dans de nombreux cas en raison notamment de la pandémie du VIH/sida, et dans d'autres principalement du fait de conflits.

37. Globalement, il est probable qu'un grand nombre de pays en développement ne parviendront pas à atteindre l'objectif consistant à réduire la mortalité infantile de moitié. De nouveaux progrès en la matière sont possibles si les efforts visant à augmenter la couverture vaccinale se poursuivent et si un certain nombre d'autres mesures, telles que les thérapies de réhydratation orale, la distribution de moustiquaires traitées aux insecticides et l'utilisation de divers antibiotiques se généralisent. Dans la plupart des cas, le principal obstacle est le manque de ressources.

38. Le taux de mortalité maternelle n'a pratiquement pas varié et reste à un niveau inacceptable dans de nombreux pays à faible revenu, notamment parce que les interventions les plus efficaces, en particulier les soins prénataux et la présence d'une aide qualifiée à la naissance, nécessitent non seulement des moyens financiers mais également des ressources humaines qualifiées. Il faut donc mettre en œuvre des programmes extensifs de formation du personnel médical et paramédical.

39. Les résultats récemment obtenus en matière de santé et d'éducation prouvent que certaines des initiatives à impact rapide demandées par l'Assemblée générale dans le document adopté à l'issue du Sommet mondial de 2005 peuvent produire des mesures immédiatement mesurables. Toutefois, ces initiatives ne doivent pas être considérées comme une solution de substitution aux investissements dans le capital humain et physique et aux réformes structurelles nécessaires pour garantir l'accès universel aux services sociaux, mais comme un complément de ces investissements et de ces réformes. Les pays et leurs partenaires de développement doivent faire davantage d'efforts pour mettre en place des systèmes universels d'accès à l'enseignement de base et aux soins de santé.

G. Dimensions multiples du développement

40. L'accent mis sur les dimensions particulières du développement, qui sont définies dans les objectifs du Millénaire pour le développement, ne doit pas faire oublier que le développement est un vaste processus multiforme réunissant différents éléments qui sont à la fois interdépendants et complémentaires. Pour que le développement soit couronné de succès, il faut donc que l'on y intègre les aspects économiques et sociaux mais que l'on prenne compte également de la nécessité de préserver l'environnement, ainsi que des aspects politiques et relatifs aux droits de l'homme. Dans cette perspective plus large, les efforts visant à réaliser les objectifs

de développement doivent être aussi axés sur les problèmes de développement social.

41. Ces phénomènes d'interdépendance doivent être pris en compte lors de la mise en œuvre des stratégies de développement national. La plupart des buts et cibles convenus à l'échelon international dans le domaine de l'égalité des sexes, de l'éducation et de la santé ne sont pas seulement des objectifs isolés mais s'inscrivent aussi dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, à la fois directement et indirectement. Dans certaines régions, les améliorations récemment observées dans certains de ces aspects du développement humain compensent en partie l'insuffisance des progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté monétaire. Outre les avantages immédiats que procurent ces améliorations, l'offre de telles possibilités représente un investissement qui devrait ouvrir la perspective de nouvelles réductions de la pauvreté monétaire dans l'avenir puisque l'augmentation du capital humain des pauvres accroîtra les chances de mettre un terme au phénomène que constitue la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre. C'est pourquoi, les soins de santé primaires et l'éducation primaire pour tous doivent être des objectifs absolus et non relatifs.

42. Par ailleurs, le développement n'est pas un phénomène purement national. Des facteurs internationaux, tels que la mondialisation et les mécanismes institutionnels mondiaux, influent incontestablement sur les perspectives de développement national même si cette influence ne se fait pas sentir partout de la même manière. Le programme de développement doit donc aborder les problèmes systémiques de la gouvernance économique mondiale. Toutes les forces évoquées plus haut agissent les unes sur les autres et déterminent collectivement les possibilités et les résultats en matière de développement dans les diverses sociétés. Il convient d'accorder autant, sinon davantage, d'attention à ces dimensions ou composantes qu'aux facteurs nationaux si l'on veut mener à bien le programme de développement.

H. Viabilité écologique

43. Malgré l'adoption par la communauté internationale de plusieurs accords touchant la protection de l'environnement au cours des 15 dernières années, ce dernier continue de se dégrader de diverses manières. La désertification se poursuit, exacerbée par des phénomènes climatiques extrêmes. Le couvert forestier a diminué d'environ 7,3 millions d'hectares par an entre 2000 et 2005. La planète fait face à une réduction sans précédent de la diversité biologique. Il semble que le nombre de stocks de poissons surexploités et épuisés se soit stabilisé depuis les années 90 et que leur reconstitution soit en cours, mais il n'est guère possible de résister à de nouvelles pressions dans le secteur de la pêche ou autre. Si cette dégradation est imputable, en grande partie, à des modes de consommation et de production non viables dans les pays développés, ce sont essentiellement les pauvres qui font les frais de cette situation.

44. Les plans d'action nationaux visant à réduire la dégradation de l'environnement devraient être intégrés dans les stratégies de développement national. Non seulement pour des raisons écologiques mais aussi dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de la réalisation d'un développement durable à plus long terme, les gouvernements devraient redoubler d'efforts aux niveaux national et international pour assurer la gestion, la préservation et la mise en valeur durable des

forêts, appliquer scrupuleusement les accords de pêche internationaux, tenir les engagements qu'ils ont pris dans la Convention sur la diversité biologique³ et continuer de créer de nouvelles zones protégées.

45. À l'heure actuelle, les changements climatiques (le réchauffement de la planète) sont considérés comme la menace la plus grave pour l'environnement et comme un obstacle au développement durable. Dans une série de trois rapports parus en 2007, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a conclu que le réchauffement de la planète progressait à un rythme plus rapide que prévu et qu'il était principalement imputable à l'activité humaine. Il a également conclu que si les modes de production et de consommation actuels persistaient, les températures atteindraient des niveaux susceptibles d'avoir des répercussions néfastes irréversibles sur l'environnement d'ici à la fin du siècle, mais que les mesures visant à inverser cette tendance devraient être moins coûteuses que la gestion de ses effets négatifs.

46. Le Groupe a indiqué que, tout au long de l'histoire et encore à l'heure actuelle, les pays développés étaient les principaux responsables de la détérioration de la situation mais que ses conséquences négatives devraient frapper le plus durement les pays et populations les plus défavorisées qui étaient pourtant les moins fautifs. Ces pays et populations sont particulièrement exposés à l'élévation prévue du niveau des mers et sont excessivement tributaires de l'agriculture et d'autres activités conditionnées par le climat. Par ailleurs, ils manquent de ressources nécessaires pour préparer les changements climatiques ou pour en atténuer les effets. **Il faut d'urgence redynamiser le processus multilatéral sur les changements climatiques et l'ouvrir plus largement afin que les négociations menées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁴, incitent la communauté internationale à prendre d'urgence des mesures efficaces selon un calendrier précis. Dans le même temps, les activités d'atténuation et d'adaptation devraient être accélérées et constituer le fondement de la stratégie à long terme visant à combattre les changements climatiques.**

I. Promotion de la démocratie et d'une bonne gouvernance

47. La plupart des pays en développement ont poursuivi leurs efforts pour améliorer la gouvernance nationale, mais la portée générale et les résultats de ces efforts sont difficilement quantifiables. La démocratie s'est largement répandue dans les pays en développement, qui se soucient beaucoup plus des droits de l'homme et de la primauté du droit. Dans bien des cas, la société civile et le grand public ont été plus étroitement associés à l'établissement des priorités en matière de développement, non seulement par le jeu des mécanismes parlementaires mais aussi grâce à la participation de la population à la prise des décisions à l'échelon local. Dans pratiquement tous les pays en développement, le secteur public a fait l'objet de réformes visant à en améliorer la performance et l'efficacité et à réduire la corruption. Grâce aux audits externes et sociaux indépendants, les dépenses du secteur public ont acquis une plus grande transparence. Dans certains cas, la gouvernance a été encore améliorée par la mise en place de mécanismes

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

⁴ Ibid., vol. 1771, n° 30822.

multinationaux, tels que le Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Nombre de pays en développement ont ratifié la Convention des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre la corruption⁵. Les gouvernements des pays en développement devraient poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer la gouvernance sous tous ces aspects.

48. Depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, les termes de l'aide ont commencé à évoluer, passant d'un système de conditionnalité imposée par les donateurs à une prise en main du processus par les bénéficiaires. Cependant, nombre de pays en développement ne disposent pas aux niveaux national et local des moyens nécessaires pour avoir la pleine maîtrise de ce processus. Outre la pénurie de ressources humaines, le manque de données pour définir les besoins, formuler des stratégies et évaluer les progrès accomplis représente une autre difficulté. Le renforcement de l'aptitude à assumer entièrement et efficacement la maîtrise des stratégies de développement national, notamment l'amélioration des capacités statistiques, devrait être lui-même pris en compte dans ces stratégies. Les partenaires de développement devraient apporter aux pays en développement une aide à cette fin.

49. Il est désormais de plus en plus admis que, pour être efficaces, les politiques, programmes et mesures d'élimination de la pauvreté doivent être conçus et mis en œuvre avec le concours actif des pauvres et de la société civile dans son ensemble. Si, dans certains pays, les consultations publiques et l'établissement du budget avec la participation des citoyens ont permis d'accomplir certains progrès à cet égard, il reste encore beaucoup à faire dans la majorité d'entre eux. À cette fin, les gouvernements devraient établir des mécanismes de participation associant les pauvres aux décisions touchant la prestation de services publics.

J. Suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

50. La collecte des informations requises pour mesurer les progrès réalisés à l'échelle internationale dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a mis en évidence l'absence de données adéquates dans de nombreux pays en développement, qui doivent améliorer d'urgence leurs systèmes statistiques nationaux. À cette fin, un groupe d'organismes internationaux et de bureaux de statistiques nationaux ont adopté en 2004 le Plan d'action de Marrakech pour les statistiques. Les pays en développement et développés, de même que les organismes internationaux intéressés, devraient veiller à la mise en œuvre du Plan d'action.

51. Outre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants du monde entier se sont engagés, lors du Sommet mondial de 2005, à réaliser, notamment, les quatre autres objectifs ci-après :

- a) Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif;
- b) Assurer à tous, d'ici à 2015, l'accès à la médecine procréative;

⁵ Résolution 58/4 de l'Assemblée générale, annexe.

c) Assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès universel au traitement du VIH/sida, à l'horizon 2010;

d) Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique en en réduisant sensiblement le taux d'ici à 2010.

52. Comme prévu dans le dernier rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation⁶, le cadre révisé de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, où figurent les nouvelles cibles et les indicateurs correspondants, sera présenté à l'Assemblée générale lors de sa soixante-deuxième session. La Commission de statistique examinera les nouveaux indicateurs et leurs incidences à sa trente-neuvième session en 2008.

II. Renforcement du partenariat mondial au service du développement

53. Dans le Consensus de Monterrey⁷, les participants à la Conférence internationale sur le financement du développement ont appelé l'attention sur l'importance cruciale pour le développement d'une augmentation de l'aide publique au développement, de l'allégement de la dette, de la création de conditions propices aux échanges commerciaux, du transfert de technologie et de l'amélioration de la gouvernance à l'échelon mondial.

A. Aide publique au développement

54. En 2006, l'aide publique au développement (APD) reçue des pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques est tombée à 103,9 milliards de dollars, ce qui représentait une baisse de 5,1 % par rapport à 2005 en prix et aux taux de change constants, (voir tableau 4). Mesurée en pourcentage du revenu national brut des pays développés, l'APD a atteint 0,30 % en 2006, contre 0,22 % en 2000. L'accroissement sensible de l'APD en 2005 était principalement imputable à la remise de la dette (essentiellement pour l'Iraq et le Nigéria, la totalité de la dette de l'Iraq à l'égard des États-Unis d'Amérique ayant été annulée cette année-là) et à l'aide humanitaire acheminée à la suite du tsunami.

⁶ Document officiel de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 1, et rectificatif (A/61/1 et corr.1).

⁷ Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chapitre premier, résolution 1, annexe.

Tableau 4
Indicateurs du partenariat mondial, 2000-2006

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Courants financiers (milliards de dollars)							
<i>Montant net de l'aide publique au développement fournie par les pays membres du Comité d'aide au développement à tous les pays en développement</i>							
Coopération technique, projets et programmes bilatéraux aux fins du développement	32,1	31,1	33,4	38,4	44,8	52,2	48,9
Aide humanitaire	2,2	1,9	2,8	4,4	5,2	7,2	7,8
Montant net des dons au titre de l'allégement de la dette	1,8	2,1	4,6	7,0	4,3	22,7	19,2
Contributions aux organisations multilatérales	17,7	17,3	17,5	19,3	25,1	24,6	28,1
Montant total de l'aide publique au développement (aux prix courants)	53,7	52,4	58,3	69,1	79,4	106,8	103,9
<i>Pour mémoire :</i>							
Montant total de l'aide publique au développement (aux prix de 2005)	68,0	69,4	74,1	77,0	81,1	106,8	101,3
Montant net des dons des organisations non gouvernementales	6,9	7,3	8,8	10,2	11,3	14,7	..
Autres apports							
Montant net des apports financiers des banques de développement multilatérales	9,2	9,1	1,2	0,7	3,0	4,4	..
Dépenses au titre des activités opérationnelles du système des Nations Unies	6,8	7,4	7,6	10,0	10,3	12,6	..
Investissements étrangers directs	165,9	169,1	155,7	158,6	216,8	280,8	325,0
Prêts du secteur privé et investissement de portefeuilles	20,5	-6,6	12,1	113,7	194,9	270,5	318,0
Envois de fonds des travailleurs émigrés	85,6	96,5	113,4	142,1	160,4	188,0	200,0
Transfert net de ressources financières	-178,2	-151,9	-202,7	-295,6	-346,8	-525,0	-658,0
Service de la dette (en pourcentage des exportations)							
Pays pauvres très endettés (PPTE)	12,6	9,4	8,9	8,6	7,2	6,0	..
Pays en développement autres que les PPTE	12,6	11,5	11,5	11,1	8,1	7,4	..
Cours des produits primaires en valeur réelle (2000 = 100)							
Minéraux	100	91	88	92	119	147	226
Produits agricoles	100	102	101	96	93	102	121
Pétrole brut	100	84	88	102	131	184	223
Barrières douanières des pays développés (pourcentage)							
Pourcentage des importations admises en franchise de droits, autres que le pétrole et les armes, à destination des pays développés	65	64	68	70	75	75	..

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<i>Droits de douane imposés par les pays développés sur les importations en provenance des pays en développement</i>							
Produits agricoles	9,4	9,3	9,5	9,4	9,2	8,9	..
Textiles	6,6	6,6	6,0	5,8	5,2	5,3	..
Articles de confection	10,8	11,3	10,7	10,4	9,2	8,9	..

Sources : Base de données sur l'aide des pays membres du Comité d'aide au développement dans les *Bases de données statistiques en ligne du développement international sur l'aide et d'autres flux de ressources : CAD en ligne* (Paris, Organisation de coopération et de développement économiques), peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/dac/stats/idsonline>; Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, 2007 (Washington, 2007); A/62/74-E/2007/54; Banque mondiale, *Global Monitoring Report 2007: Confronting the Challenges of Gender Equality and Fragile States* (Washington, 2007); Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Bulletin mensuel des prix des produits de base* (divers numéros); base de données sur les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (peut être consultée à l'adresse suivante : <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/>).

55. Avant le Sommet mondial de 2005, 15 membres de l'Union européenne s'étaient engagés à porter l'aide publique au développement à 0,7 % de leur revenu national brut d'ici à 2015, les membres du Groupe des Huit ayant quant à eux annoncé leur intention d'en doubler le montant destiné à l'Afrique dans le même délai. L'annonce d'échéances précises marquait un progrès qualitatif dans la mesure où elles auraient dû conférer un caractère relativement prévisible à l'ensemble des courants d'aide, même si cela était moins vrai pour les pays bénéficiaires individuels. Toutefois, malgré cette tendance positive depuis 2002, les montants actuels et prévus de l'APD pour la période 2006-2010 demeurent bien en deçà des objectifs fixés. On estime actuellement qu'il faudra 150 milliards de dollars pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015 et le montant de l'APD est encore très inférieur à l'objectif de 0,7 %. Outre l'allègement de la dette, les donateurs doivent accroître sensiblement le montant de l'aide pour atteindre les objectifs fixés pour l'APD. En effet, ils doivent continuer de relever considérablement le montant de cette aide sur une base soutenue, ce qui signifie que, pour la plupart des pays membres du Comité d'aide au développement, l'APD devra augmenter chaque année à un rythme supérieur à celui de l'ensemble des dépenses publiques.

56. Depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, seul un pays est venu rejoindre les rangs de ceux dont l'APD représente au moins 0,7 % du revenu national brut, qui sont désormais au nombre de cinq (Danemark, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas et Suède) sur les 27 pays membres du Comité d'aide au développement. Si l'on ne tient pas compte de l'allègement de la dette, les courants d'APD destinés à l'Afrique subsaharienne étaient sensiblement les mêmes en 2006, ce qui donne à penser que les donateurs qui se sont engagés à doubler le montant de l'aide destinée à l'Afrique d'ici à 2010 devront presser le pas pour honorer leurs engagements. Pour les pays les moins avancés, l'APD ne comptait en 2005 que pour environ 0,08 % du revenu national brut des pays développés (soit à peu près 50 % de l'objectif fixé). Sept donateurs ont atteint l'objectif de 0,20 % et deux autres ont réalisé l'objectif fixé à 0,15 % pour les pays les moins avancés.

57. La réalisation des objectifs annoncés par différents pays en 2005 pour leur APD en 2010 et 2015 paraît d'ores et déjà compromise. Les estimations actuelles

des courants d'APD établies par l'Organisation de coopération et de développement économiques pour l'avenir immédiat (sur la base des déclarations faites par les différents pays donateurs) portent à croire qu'il faudra en accroître sensiblement le montant plus les échéances approchent, pour pouvoir réaliser plusieurs de ces objectifs. Une telle discontinuité dans les courants d'aide, même si ceux-ci augmentent, freinent les efforts de développement des pays bénéficiaires. Après des débuts prometteurs, les donateurs doivent redonner vie à l'esprit de la Déclaration du Millénaire en réalisant les objectifs nationaux qui sont annoncés pour l'APD d'une manière continue, prévisible et sûre. Chacun d'entre eux pourrait envisager d'annoncer un échéancier pour les montants qu'il se propose d'allouer tous les ans au titre de l'APD à chaque pays bénéficiaire, afin de tenir les engagements qu'il a pris à ce titre pour 2010 et 2015. Conscients du rôle particulier de l'assistance multilatérale, les pays devraient s'attacher à accroître leurs contributions aux fonds et programmes des Nations Unies et aux autres activités opérationnelles des organismes du système, notamment dans le cadre de la quinzième reconstitution des ressources de l'Association internationale pour le développement.

58. Sur le plan qualitatif, la coopération internationale au service du développement est devenue plus nettement axée sur les pays et populations les plus pauvres, comme en témoigne en partie le fait que l'APD destinée aux pays les moins avancés a plus que doublé entre 2000 et 2005. Dans le cadre de leurs programmes d'aide, les institutions financières internationales ont davantage ciblé leurs efforts sur la réduction de la pauvreté, et plusieurs gouvernements donateurs leur ont emboîté le pas. Toutefois, un grand nombre de pauvres vivent dans les pays à revenu intermédiaire. La lutte menée contre la pauvreté à l'échelon mondial ne pourra porter ses fruits que si l'attention accordée aux plus démunis n'empêche pas de régler les problèmes de la pauvreté dans les autres pays en développement, en particulier les pays à revenu intermédiaire.

59. La question de l'efficacité de l'aide doit demeurer au centre des préoccupations. Comme il est essentiel de conserver le soutien des contribuables dans les pays développés, il est indispensable de gérer l'aide au développement d'une manière qui permette d'obtenir des résultats concrets si l'on veut continuer à mobiliser une aide accrue. Il était indiqué dans le Consensus de Monterrey que les partenariats efficaces entre donateurs et bénéficiaires reposaient sur la reconnaissance du rôle des autorités nationales dans la conception et l'exécution des plans de développement et, dans ce cadre, de saines politiques et une bonne gouvernance à tous les niveaux étaient nécessaires pour garantir l'efficacité de l'APD. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement – appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle –, adoptée en 2005, marque un jalon dans l'action menée pour définir un ensemble de principes et amorcer un processus à cette fin.

B. Dette extérieure

60. La réduction du fardeau de la dette extérieure des pays en développement, en particulier des plus pauvres, a marqué certains progrès grâce à la mise en œuvre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE) et au lancement de l'Initiative multilatérale d'allègement de la dette en 2005 (voir tableau 4). Le retour à des ratios d'endettement en hausse une fois atteint le point d'achèvement de l'Initiative est un problème préoccupant. Selon une évaluation de

l'IPPTE⁸ établie par la Banque mondiale, 11 pays sur 13 pour lesquels des données sont disponibles ont connu une détérioration de leur position débitrice depuis qu'ils ont atteint le point d'achèvement. Huit d'entre eux ont un ratio d'endettement supérieur aux seuils de viabilité prévus dans l'Initiative. De nombreux pays en développement, surtout les pays en développement à revenu intermédiaire n'ayant pas bénéficié d'initiatives de remise de dette, continuent d'enregistrer des niveaux d'endettement intolérables. Tous les créanciers devraient continuer d'alléger le fardeau de la dette extérieure des pays lorsqu'il est insoutenable. Par ailleurs, il convient de faire en sorte que les pays en développement puissent emprunter pour obtenir le financement nécessaire à une croissance économique soutenue et au développement. Lors de l'octroi de tels emprunts, les pays en développement et les créanciers devraient prendre des mesures pour faire en sorte que la dette extérieure de ces pays ne devienne pas intolérable.

C. Transfert net de ressources

61. Le transfert net de ressources financières en provenance des pays en développement a plus que triplé depuis 2000 et représentait plus de 650 milliards de dollars en 2006. Le transfert négatif de ressources est désormais un phénomène universel dans les régions en développement, l'Afrique subsaharienne ayant enregistré pour la première fois en 2006 des sorties de capitaux, dont une partie continue de correspondre au remboursement de la dette extérieure et à d'autres avoirs détenus à l'étranger par certains pays, mais dont l'essentiel revêt désormais la forme d'une accumulation de réserves en devises par un certain nombre de pays. Au départ, ce phénomène caractérisait principalement les pays de l'Asie de l'Est, mais les pays en développement exportateurs de pétrole comptent maintenant pour une grande partie de ce transfert net. Pour nombre de pays enregistrant un transfert net négatif, les réserves en devises peuvent être jugées excessives selon les critères de gestion prudente, et pourraient être affectées à un usage plus productif à l'intérieur même des pays en question. Pour réduire efficacement les transferts nets négatifs, la coopération internationale doit permettre de remédier aux déséquilibres actuels de la balance des opérations courantes.

D. Sources de financement novatrices

62. Certaines formes novatrices de financement du développement ont dépassé le stade théorique pour recevoir une application pratique. La Facilité internationale de financement pour la vaccination est devenue opérationnelle en 2006, et plusieurs pays, dont certains pays en développement, prélevaient une taxe sur les billets d'avion en vue de mobiliser des ressources aux fins du développement. Les ressources ainsi obtenues sont négligeables par rapport à l'APD et ne sauraient donc s'y substituer en aucun cas comme forme de financement. Il reste qu'un financement novateur est un complément utile du financement officiel traditionnel, et certaines propositions se sont révélées tout à fait réalisables. Les partenaires de développement et, le cas échéant, les pays en développement devraient continuer à

⁸ Banque mondiale, Groupe d'évaluation indépendant « Allègement de la dette en faveur des plus pauvres : mise à jour de l'évaluation de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés » (Washington, 2006).

élaborer, explorer et adopter des mécanismes de financement novateurs, et notamment participer, s'ils ne le font pas déjà, à ceux qui ont été mis en place.

E. Courants financiers privés

63. Outre l'accroissement du financement public, le Consensus de Monterrey a reconnu le rôle que pourraient jouer les courants financiers privés à destination des pays en développement. Dans la conjoncture actuelle, marquée par l'existence d'importantes liquidités à l'échelon mondial, les apports privés sous diverses formes se sont développés plus rapidement que les apports publics. Ces apports privés sont hautement procycliques et ont accru le niveau de risque du processus de croissance dans les pays en développement.

1. Investissements étrangers directs

64. Les apports de capitaux du secteur privé vers les pays en développement sont en nette augmentation depuis 2000. Les investissements étrangers directs ont en partie remplacé les prêts publics à des fins d'investissement, et plus ou moins doublé entre 2000 et 2006 pour atteindre quelque 360 milliards de dollars par an. Toutefois, une part importante de ces investissements est associée à des fusions et acquisitions et ne représente pas forcément la réalisation de nouveaux investissements ni une expansion des capacités nationales. Qui plus est, ils continuent, pour l'essentiel, d'être effectués dans un groupe restreint de pays affichant une croissance robuste et soutenue. Ces pays se sont dotés de politiques nationales d'investissement judicieuses, dont certaines favorisent la formation de capital dans les secteurs bénéficiaires. Les pays en développement eux-mêmes, notamment la Chine et l'Inde, sont devenus des sources d'investissements étrangers directs et ont réalisé des investissements dans d'autres pays en développement qui, jusque-là, n'étaient pas de grands bénéficiaires : on estime que les sorties de capitaux des pays en développement au titre des investissements étrangers directs ont atteint quelque 120 milliards de dollars en 2006.

65. L'augmentation de la demande mondiale de minéraux a donné naissance à une deuxième forme de diversification, à savoir la reprise récente des investissements étrangers directs dans les industries extractives. La définition et l'application de politiques visant à faire en sorte que ces industries permettent une amélioration permanente de la productivité et des revenus à l'échelon national demeurent une gageure. Les investissements étrangers directs se sont également multipliés dans le secteur des infrastructures de certains pays en développement. Cependant, la réduction draconienne des investissements publics dans les infrastructures n'a pas été compensée par des apports privés, et il convient de revitaliser les investissements publics dans les projets de ce secteur. Les pays en développement devraient continuer à adopter des politiques qui garantissent que les investissements étrangers directs favorisent la réalisation d'objectifs de développement clairement définis et procurent le plus d'avantages possibles, tout en réduisant au maximum leurs répercussions négatives telles que l'éviction des entreprises nationales et l'abus par les investisseurs étrangers de leur position de force sur le marché.

2. Envois de fonds des travailleurs émigrés

66. Les envois de fonds des travailleurs émigrés vers les pays en développement ont connu une expansion considérable puisqu'ils ont atteint 200 milliards de dollars en 2006 (voir tableau 4)⁹. Leurs bénéficiaires sont géographiquement concentrés dans les pays qui comptent de grands nombres de travailleurs migrants dans d'autres pays. Ils viennent compléter l'APD sans pour autant s'y substituer, car ils remplissent une fonction différente. Bien souvent, ces fonds sont envoyés directement à des pauvres et peuvent servir à compléter leurs revenus ou permettre à leur famille d'investir dans le logement, l'éducation et la santé. Dans la plupart des cas, ces fonds et l'utilisation qui en est faite illustrent les tactiques de survie auxquelles ont recours les familles appauvries et déplacées et ne sont aisément canalisés vers les priorités du développement national, telles que des investissements dans des entreprises productives, l'emploi et les infrastructures. À la fois les pays développés et les pays en développement, agissant en coopération avec les intermédiaires financiers, devraient poursuivre leurs efforts pour faciliter les envois de fonds des travailleurs émigrés. Ces envois peuvent favoriser le développement des pays bénéficiaires, et notamment atténuer la pauvreté, si ces pays sont capables de se doter de moyens d'investissement et d'accumulation du capital appropriés afin que ces recettes ne soient pas entièrement consacrées à la consommation.

3. Transferts par le biais des organisations non gouvernementales

67. Si les dons de fondations privées et d'organisations non gouvernementales dans les pays développés se sont également multipliés ces dernières années, ils ne représentent pourtant qu'environ 15 milliards de dollars, selon les chiffres officiels. Il se pourrait toutefois que les montants effectifs soient un peu plus élevés, car ils ne sont pas tous déclarés. Les contributions versées par les organisations non gouvernementales et les fonds d'affectation spéciale témoignent de la ferme volonté du grand public dans les pays développés de réduire la pauvreté à l'échelon mondial. Les fondations philanthropiques alimentées par des fortunes personnelles sont devenues une force non négligeable jouant un rôle de catalyseur dans la coopération au service du développement.

4. Partenariat entre secteurs public et privé

68. Outre les investissements étrangers directs ou, parfois, dans le cadre de ces investissements, des partenariats de plus en plus nombreux sont forgés entre des entreprises privées et d'autres partenaires du développement dans les pays en développement. Certains, en particulier les opérations conjointes avec le secteur public dans des domaines tels que les transports, les infrastructures, les communications et l'énergie, sont des entreprises commerciales. Dans d'autres cas, les entreprises créent des partenariats et des associations analogues purement dans un esprit de philanthropie et de responsabilité sociale. Dans d'autres cas encore, les entreprises conjuguent les activités commerciales et philanthropiques en vendant des produits et en fournissant des services qui répondent à des besoins sociaux, économiques ou écologiques non satisfaits.

⁹ Les données sont incomplètes et l'augmentation enregistrée est en partie imputable à une amélioration des méthodes de collecte des données.

69. Les activités susmentionnées ne devraient pas servir de prétexte pour dégager la responsabilité qui incombe aux gouvernements de satisfaire les besoins de leur population, d'autant que certaines de ces activités peuvent être motivées principalement par les intérêts du secteur privé plutôt que le souci du bien public. Les partenariats multipartites soulèvent des questions de transparence et de responsabilisation. Le système de la responsabilisation des participants individuels doit être complété par des mécanismes de responsabilisation collective. Tous les participants à des partenariats entre secteur public et secteur privé devraient veiller à ce que leurs activités soient strictement conformes au principe de la maîtrise par les pays des stratégies de développement et à ce qu'il existe une responsabilisation et une transparence effectives lors de leur mise en œuvre.

F. Commerce international

70. Le peu de progrès réalisés dans le Cycle de négociations commerciales de Doha lancé par l'Organisation mondiale du commerce en 2003 est une source de grande déception depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire. Néanmoins, les droits de douane moyens imposés par les pays développés sur les importations des pays en développement, notamment sur les produits revêtant un intérêt particulier pour ces derniers pays, ont quelque peu baissé (voir tableau 4).

71. Le Cycle de négociations commerciales de Doha demeure le chaînon manquant indispensable dans le partenariat mondial au service du développement. Il ne faut pas laisser passer l'occasion qui se présente actuellement de pallier cette lacune. Par ailleurs, les gouvernements ne devraient pas, lorsqu'ils s'efforcent de parvenir à un accord, perdre de vue l'objectif initial et primordial des négociations, qui est de faire en sorte que le système commercial international et les mécanismes d'échanges mondiaux soient davantage axés sur le développement dans tous les pays en développement.

72. Depuis le lancement des négociations commerciales, il est apparu de plus en plus clairement que de nombreux pays en développement ne seront pas en mesure de se prévaloir des possibilités qui leur sont offertes par les nouveaux mécanismes commerciaux sans aide extérieure pour créer de nouvelles infrastructures et les rendre mieux à même d'alimenter les marchés à l'exportation. On admet désormais que l'accroissement de l'aide au commerce est un complément indispensable du cycle de négociations de Doha. Un financement au titre des programmes d'aide au commerce devrait venir s'ajouter à toutes les autres formes d'aide publique au développement et servir à couvrir les coûts de l'ajustement et des investissements nécessaires à la participation à l'action menée en faveur du développement dans l'économie mondiale. Ces programmes devraient être compatibles avec la stratégie générale de développement des pays bénéficiaires et ne devraient pas donner lieu à de nouvelles conditionnalités ou de nouvelles restrictions sur la marge de manœuvre des pays.

G. Science et technologie

73. Des progrès techniques extraordinaires continuent d'être enregistrés dans le monde entier, mais les pauvres n'en bénéficient que fort peu en raison des forces commerciales qui stimulent ces progrès. Les pays en développement devraient donc

renforcer leurs moyens et capacités dans le domaine de la science et de la technique pour répondre à leurs besoins de développement, en particulier à ceux des pauvres. La plupart d'entre eux ne sont pas dotés de telles capacités de sorte que l'accès aux technologies déjà disponibles ailleurs, leur acquisition, leur adaptation, leur application et leur amélioration sont autant de problèmes auxquels ils doivent s'attaquer immédiatement. Leur succès dans cette entreprise est largement fonction de leur aptitude à surmonter les obstacles d'ordre réglementaire et commercial qui sont censés protéger la propriété intellectuelle, notamment en mettant en place un système de propriété intellectuelle convenablement équilibré.

74. Dans quelques cas, les forces du marché ont été suffisantes pour introduire des technologies nouvelles qui profitent aux pauvres. Ainsi, l'adoption rapide mais limitée des technologies de l'information et de la communication dans les pays en développement n'a nécessité qu'une faible intervention des pouvoirs publics qui s'est contenté de fournir un cadre juridique à cet effet. Au début de 2008, on comptera plus de 3 milliards de téléphones portables et d'un milliard de téléphones fixes, et l'objectif tendant à ce que la moitié de la population mondiale ait accès aux technologies de l'information et de la communication, fixé lors du Sommet mondial sur la société de l'information, sera probablement atteint. L'accès à l'Internet s'est lui aussi généralisé rapidement dans les pays en développement, mais son avenir est plus limité que pour les téléphones portables car il faut investir dans des réseaux à large bande. Dans bien des cas, les sociétés fournissant ces services sont originaires des pays en développement. Relativement parlant, les progrès ont été les plus rapides dans certains des pays les plus pauvres où l'emploi des téléphones portables a permis de faire l'économie de lignes téléphoniques fixes.

75. Les pratiques et instruments juridiques en matière de propriété intellectuelle freinent souvent le transfert de technologies vers les pays en développement. L'entente réalisée en 2003 au sein de l'Organisation mondiale du commerce sur la manière d'appliquer l'Accord relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) aux questions liées à la santé publique a amélioré le cadre juridique international régissant le transfert de technologies à destination des pays en développement. Elle a permis à ceux qui n'étaient pas dotés de moyens suffisants pour fabriquer des produits pharmaceutiques d'acquérir des versions génériques de produits qui étaient brevetés dans les pays développés, dont certains sont utilisés pour le traitement du VIH/sida. Toutefois, l'obligation d'obtenir des licences nationales prévue dans l'ADPIC a découragé les pays d'exporter leurs médicaments génériques en Afrique qui a grandement besoin de ce type de médicaments peu coûteux. De ce fait, cet accord a eu un effet limité et les vertus dont on l'avait paré à l'époque ne se sont généralement pas concrétisées. Il faudra continuer d'examiner les régimes de propriété intellectuelle nationaux et internationaux, notamment l'ADPIC pour faire en sorte qu'ils tiennent compte des besoins des pauvres ainsi que des questions plus générales de développement et des problèmes posés par les changements climatiques.

76. L'énorme potentiel qu'offrent la science et la technique pour s'attaquer aux divers aspects de la pauvreté demeure inexploité. Les pays développés devraient offrir au secteur privé, notamment dans le cadre de partenariats entre le secteur public et le secteur privé, un plus grand nombre d'incitations à fournir des technologies aux pays en développement, en particulier des technologies susceptibles de contribuer à la réduction de la pauvreté et de la faim. Il convient de

développer et d'élargir les formes novatrices d'aide publique pour la recherche-développement sur des technologies permettant de combattre ces fléaux. Les accords de protection de la propriété intellectuelle, notamment l'ADPIC, devraient tenir compte des besoins de développement des pays en développement et être appliqués avec souplesse dans le cas des technologies susceptibles de réduire la pauvreté, la faim et la maladie.

H. Influence et participation des pays en développement dans la gouvernance mondiale

77. Pour être efficaces et légitimes, les organismes de décision internationaux doivent faire en sorte que leur programme et leurs décisions tiennent dûment compte des besoins et problèmes de la majorité des pays touchés par leurs opérations. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont pris quelques mesures mais il leur faut adopter des initiatives concrètes pour donner un plus grand droit de regard aux pays en développement et améliorer leur représentation. Une participation plus représentative de ces pays dans les organisations internationales permettrait de mieux tenir compte des besoins qui sont les leurs dans le cadre d'un système de gouvernance mondiale plus juste, plus largement accepté, plus universel et plus légitime, ce qui favoriserait la mise en place d'un système financier plus stable de nature à améliorer le bien-être de tous.

III. Conclusion

78. La Déclaration du Millénaire témoignait d'une volonté sans précédent de donner effet au consensus sur les politiques et les pratiques de développement, qui s'était dégagé lors des conférences et sommets des Nations Unies. Depuis lors, un vaste éventail de participants et d'initiatives ont de plus en plus donné une expression concrète à ce consensus. Le résultat de ces efforts commence à devenir apparent dans de nombreux pays en développement et dans de nombreuses dimensions du développement. Dans l'ensemble, la stratégie générale, énoncée dans la Déclaration du Millénaire, dans le Consensus de Monterrey, dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable¹⁰ et dans le Document final du Sommet mondial de 2005, est efficace. Un grand nombre d'initiatives et mesures définies lors des conférences mondiales des Nations Unies et ailleurs portent leurs fruits.

79. Les réalisations décrites plus haut autorisent à une certaine satisfaction. Il faut toutefois se garder de complaisance car les résultats obtenus jusqu'ici sont en deçà de ce que l'on aurait pu faire, de ce que l'on aurait dû faire et de ce que la communauté internationale s'est engagée à faire. De nombreux objectifs de développement convenus à l'échelon international, dont les objectifs du Millénaire, ne sont que partiellement réalisés; un grand nombre d'obstacles, anciens et tenaces, demeurent et deviennent plus apparents, et certaines pressions nouvelles commencent à se faire sentir. Il faut que tous les intéressés reconnaissent et

¹⁰ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

admettent que, malgré les progrès qu'ils ont accomplis, ils n'ont pas eux-mêmes entièrement tenu tous les engagements qu'ils avaient pris.

80. Ayant fait la preuve de son efficacité, la démarche actuellement adoptée doit être non seulement maintenue mais accélérée. Les efforts doivent demeurer axés sur sa mise en œuvre; il faut aussi, chaque fois qu'il y a lieu de le faire, élargir le champs des politiques et programmes efficaces ainsi que des projets pilotes et à effet rapide et autres initiatives de portée limitée, qui se sont révélés performants. Toutes les parties prenantes devraient saisir l'occasion qui leur est offerte de consolider leurs acquis car les progrès réalisés au prix de grands sacrifices peuvent souvent être éphémères et il est facile de régresser, surtout dans les pays pauvres. Les gouvernements en particulier, à la fois individuellement et collectivement, doivent mettre à profit le climat économique mondial qui est actuellement propice à la consolidation et au maintien des acquis récents en réaffirmant énergiquement leur volonté résolue de mener à bien toute la série d'activités interdépendantes qui permettra de réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international. Dans cet esprit, chaque participant est invité à marquer le premier examen ministériel annuel en prenant au moins un engagement qui contribuera d'une manière directe et concrète à réduire la pauvreté et la faim.

81. Les examens ministériels annuels offrent au Conseil économique et social une tribune pour suivre et stimuler la réalisation du programme de développement des Nations Unies en renforçant la responsabilisation à tous les niveaux. Ces examens doivent être facilités par une interaction plus étroite avec les activités entreprises aux plans régional et national. Les États Membres devraient donc envisager, outre les exposés nationaux facultatifs, d'organiser des examens ministériels régionaux, qui jetteraient les bases d'un processus plus vaste conduisant à de nouveaux examens ministériels annuels.
